



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER DU 1<sup>er</sup> octobre 2016 LE BOURG**

Elus : M. le MAIRE, David ROSSIGNOL - Adjoint aux travaux et à l'assainissement, Yannick PERON - Adjoint à la Citoyenneté, à la Sécurité et à l'Environnement

Référents de quartier élus : Jérôme LE BIGAUT - Adjoint aux Sports, Finances et Communication, Arnaud BOUGOT - Conseiller municipal

Référents de quartier non élus : Christian MONNIER, Mme DUPUIS absente, est excusée.

Personnel communal : Florent BROCHARD, Responsable du pôle administratif

---

M. le MAIRE rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques et le dispositif. Chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Les comptes rendus de quartier sont sur le site internet de la Commune et une fiche de demande d'intervention des services techniques est à disposition des citoyens à l'accueil de la mairie et sur le site internet :

[http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire\\_demande\\_intervention\\_st\\_clohars\\_carnoet.pdf](http://www.clohars-carnoet.fr/wordpress/wp-content/uploads/2014/10/formulaire_demande_intervention_st_clohars_carnoet.pdf)

Le dispositif a évolué avec le nouveau mandat. Les réunions de quartier sont désormais suivies par des référents. Les référents de quartier sont remerciés pour leur investissement.

Certaines demandes peuvent prendre du temps avant d'être mises en œuvre : il peut s'écouler entre 6 mois et un an, du fait des délais administratifs et budgétaires, entre autres. D'autres demandes, pour diverses raisons, ne peuvent être validées. Les motifs sont alors exposés.

---

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours et à venir. Il précise que certaines questions posées en réunion de quartier ont du mal à être réglées : les gros travaux de voirie et mesures de sécurité. La collectivité a en permanence des demandes de mise en sécurité de la voirie.

L'aménagement du centre bourg est terminé, il s'est réalisé de décembre à juin. L'aménagement est apprécié dans sa conception et ses usages, qui permettent notamment la circulation des personnes à mobilité réduite.

Un deuxième grand chantier va bientôt commencer : celui de l'Espace Musique-Danse-Ludothèque. Cet espace va soulager la maison des associations, qui aujourd'hui arrive à saturation. Il comprend aussi une structure nouvelle : la ludothèque. C'est un équipement qui n'est pas uniquement pour les enfants mais bien intergénérationnel.

Le troisième grand chantier concerne le quartier des Hauts du Sénéchal. Ce projet a été voté en 2009. En 2012, il est confié à la SAFI, le délégataire pour sa réalisation. En 2015 a lieu l'enquête publique, puis vient l'achat des parcelles. Les travaux ont débuté par le giratoire au carrefour de la rue de Quillien/rue de Lannevain.



M. le Maire présente le projet du quartier des Hauts du Sénéchal (cf. document joint).

L'aménagement de la rue de Saint Jacques s'est prolongé avec la mise en place des zones 20.

<b>Réponses fournies aux questions posées en 2015</b>	
<b>En noir les réponses fournies en 2015</b>	
<b>En rouge les réalisations et précisions apportées lors de la réunion de quartier 2016.</b>	
<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
Présentation du projet place de l'église	David ROSSIGNOL rappelle que, contrairement à ce qui a été dit lors du dernier conseil municipal, il y a bien eu concertation par la réunion de trois ateliers thématiques auxquels les élus n'ont pas participé + réunion publique. Il présente le projet « place de l'église » et précise que la seule intervention des élus après la réunion publique a été, sur le conseil du bureau d'études qui accompagne la commune, de supprimer les murets pour que l'ensemble soit au même niveau et qu'il n'y ait plus d'obstacle. Ensuite une présentation de ce qui est projeté sur la place Nava est faite avec une perspective des travaux en 2018/2019.
Questions : Si la chaussée est rétrécie, pourra-t-on se croiser ?	Oui. Les normes existent dans ce domaine et sont respectées.
Des arbres seront positionnés sur la route de Moëlan. Les engins agricoles touchent les arbres.	Il faudra effectivement y réfléchir. <b>Les arbres ont été supprimés.</b>
La sortie de l'école risque de poser problème car il n'y en a qu'une. Une des sorties place Nava a été obstruée pour sécuriser la sortie de l'école Notre Dame.	La place Nava fera l'objet d'une concertation et n'est pas l'objet de la présente réunion mais ce problème sera certainement débattu.
Les parkings seront en zone blanche ou bleue ? Les deux.	Cela n'est pas défini à ce jour mais il faut rappeler l'objet des zones bleues qui est de permettre un turn-over notamment pour les commerces. A priori il faudra laisser en zone blanche sauf si on constate des voitures ventouses.  David ROSSIGNOL aborde le sujet de la suppression des toilettes publiques car elles avaient fait leur temps et perturbaient la réflexion globale. Le coût de remplacement est d'environ 50 000 € et actuellement il n'est pas souhaitable de dépenser cette somme alors que des projets d'extension de la salle de sports et de création de l'espace Musique-Danse-Ludothèque pourraient les recevoir. Dans l'attente, les jours d'ouverture les toilettes de la Mairie sont accessibles et seront signalés. Nous allons travailler au positionnement de cet équipement.



<p>Le mur de la propriété ROUAT gêne la visibilité.</p>	<p>Pas d'alignement possible. La solution a été d'inverser la priorité par un cédez-le-passage mais nous n'avons pas de solution pour sécuriser plus. Nous sommes preneurs d'une autre solution en dehors du réaménagement complet de la voirie qui sera effectivement à réaliser. Il faudra regarder de nouveau la proposition de M. MONNIER.  <b>Un cédez-le-passage a été installé face à la rue du Dr Lefort, avec l'ajout d'un marquage au sol zébré.</b></p>
<p>Les barrières rue du Hirger sont oubliées après le marché</p>	<p>C'est noté. Un rappel sera fait aux agents du Pôle Technique.  <b>Le rappel a été fait.</b></p>
<p>Marches sur le trottoir rue de Lannevain</p>	<p>Ce problème ne pourra être traité que lors du réaménagement de la voie. Dans l'attente il faudrait élargir le trottoir ce qui supprimerait des places de stationnement. Nous irons voir.  <b>Le problème n'est pas résolu. Le propriétaire a été rencontré ; mais aucune solution n'a été trouvée avec lui. La maison a été vendue. Mais le nouveau propriétaire n'est pas d'accord non plus pour l'aménagement proposé.</b></p>
<p>Rue Pierre Jacob se trouve un regard d'eau pluviale dans lequel poussent des plantes au n°20.</p>	<p>Nous irons voir.  <b>Le regard a été nettoyé.</b></p>
<p>Place de l'église : Identité bretonne du nouvel aménagement (peinture de l'église par BUFFET) et contradiction entre environnement et nombre de places en plus.</p>	<p>Il a fallu trouver un compromis. Bien sûr cet espace aurait pu être un parc public. Mais nous souhaitons préserver les commerces et il faut que les personnes puissent stationner pour conforter ces équipements. Cet espace sera pour autant paysager.          Sur l'identité, nous n'avons pas de recommandations exigeant de mettre des linteaux en pierre ou des constructions en pierre. Par contre dans la réhabilitation de l'ancien nous avons des prescriptions de l'ABF et nous le faisons. Nous avons mis en place l'AVAP sur les trois secteurs de la commune. Concernant les aménagements de la place de l'église, l'ABF a été contacté, il s'est déplacé et a donné son avis.  <b>Il y a et des places de stationnement et de la verdure.</b></p>
<p>Rue Pierre Jacob, 7 maisons ne sont pas raccordées.</p>	<p>Nous irons voir.  <b>Il y a un problème de hauteur de réseau. Leur raccordement nécessiterait une pompe de relevage. Ce choix n'a pas été fait. Coût : 50 000 € pour le poste.</b></p>
<p>Boîte à crottes dans le bourg</p>	<p>Ce dispositif et son suivi ont un coût. Ce n'est pas prévu ; les propriétaires peuvent très bien partir de chez eux avec leur propre sac.  <b>Des sacs à crottes ont été installés en 4 ou 5 points sur la Commune. Nous avons fait le minimum et nous ne voulons surtout pas en mettre partout. Nous les avons mis là où</b></p>



	c'est le plus gênant.
<p>Rue de Lanmeur : vitesse et circulation de plus en dense et manque de visibilité des voitures venant de la route de la Forêt. Rue de Lorient également. Un chemin a été aménagé. La rue ne peut pas être busée sur sa longueur, trop plate. Des panneaux d'entrée de bourg doivent être installés. Les chicanes font quand même leur effet, mais il y a un grand espace entre où les voitures accélèrent. Possibilité de mettre des ralentisseurs. La vitesse est grande sur cette voie, il y a beaucoup de passage. Le fait d'inclure cette rue dans l'agglo nous permettra de faire des aménagements. Une solution est à l'étude.</p>	<p>Cette rue est plate et ne peut pas être busée sur sa totalité. Les chicanes initialement prévues ont été rabotées pour permettre le passage des engins agricoles. Les plateaux ne doivent être installés que dans les entrées de bourg mais route de Lorient ce n'est pas possible car il s'agit d'une voirie départementale hors agglomération. Il faudrait déplacer le panneau d'entrée d'agglomération mais cela augmente le linéaire de voirie à entretenir. Il est envisagé de le faire dans les prochaines années mais pas en 2016. Nous allons regarder la possibilité de surmonter de 10 cms les chicanes de la route de Lanmeur en lien avec les agriculteurs et la possibilité de mettre un miroir à l'intersection avec la route de la Forêt.</p>
<p>Chemin de la perche : le croisement des véhicules n'est pas possible, or les jours de marché il s'agit de la déviation à emprunter Il y a un panneau de priorité d'installé. Priorité au sens montant.</p>	<p>Nous allons mettre les panneaux. Priorité à mettre dans l'autre sens ? Un autre panneau doit être déplacé ?</p>
<p>Voiture sur le trottoir rue de Keranguen : n'est-il pas possible de lui réserver une place en face.</p>	<p>Nous allons l'étudier. Une place lui a été réservée. En fait, le trottoir n'est pas public, seulement la moitié.</p>
<p>Quel est le devenir de la rue de Cornouaille dans la ZAC ?</p>	<p>Une enquête publique va être lancée. Rien ne dit que cette voie sera piétonne, ou utilisable par les véhicules. Les propriétaires nous ont demandé de maintenir l'accès uniquement dans un sens. Le jour où ils voudront que ce soit ouvert, ce le sera. Les piétons pourront passer.</p>
<p>Propreté des espaces containers OM</p>	<p>Ce sera signalé à la Cocopaq. Un soyons chic soyons citoyen a été fait sur les crottes de chiens, sur les déchets.</p>
<p>ZAC des Hauts de Sénéchal : sera-t-il possible de réaliser en deux phases les travaux pour permettre aux agriculteurs de continuer à exploiter les terres ?</p>	<p>Les travaux sont prévus en trois phases. Les agriculteurs seront associés aux travaux.</p>
<p>Signalétique salle des fêtes les jours de marché Aujourd'hui toujours pas satisfaisante.</p>	<p>Nous allons regarder.</p>
<p>Sécurité de la halle à poissons rue du Presbytère</p>	<p>Les aménagements feront ralentir les véhicules. Il n'est pas prévu de la déplacer. Elle sera réaménagée.</p>



	Les travaux doivent démarrer prochainement, pour être terminés fin d'année - début d'année prochaine. C'est un projet pas uniquement pour une poissonnerie, mais un point de vente ouvert à d'autres commerçants. Ce sera la même emprise au sol. Avec une avancée avec poteaux pour que les gens soient abrités. Il y aura toujours les places de stationnement en face, mais ce sera un peu plus étroit.
Stop sur le lotissement de Kerguéguen	Nous irons voir. Fait.
Il existe deux Kerandoze : Doëlan et Le Hirguer ce qui pose des problèmes en terme de secours	M. DUGOU prendra contact avec la personne Le Kerandoze rue du Hirguer reste, mais avec un n° de rue sur la rue du Hirguer, du type : Kerandoze XX rue du Hirguer 29360 Clohars-Carnoët
Zone 30 du bourg : seul un panneau est présent, route de Quimperlé	Effectivement. Il reste ceux des autres routes à installer. C'est en cours.
Zone 20 rue St Jacques	Nous allons pérenniser le principe car nous constatons qu'il y a moins de véhicules et que les piétons commencent à marcher sur la route, ce qui va dans le bon sens. Des travaux de réfection du réseau d'eaux usées sont à prévoir dans le cadre de la ZAC, donc nous ne ferons pas de gros aménagements pour l'instant. Il faut que l'on contraigne les véhicules. Nous avons mandaté les services du Conseil Départemental pour nous assister. Une réunion est programmée le 6 octobre prochain. Des bacs ont été posés, avec une signalisation. L'aménagement au milieu va être pérennisé : bordure pour chicane. A voir pour remettre le stop sur le lotissement des petites Landes.

<b>Questions 2016</b>	
<b>QUESTIONS</b>	<b>REPONSES</b>
Ordures ménagères : il ne faut plus mettre de grands bacs jaunes, les personnes âgées n'ont pas la force de soulever les couvercles, qui sont trop lourds et trop hauts.  Sur les palissades bois, le menuisier ne pourrait pas mettre une marche ?	Ces remarques vont être remontées aux techniciens du service de ramassage des ordures ménagères de Quimperlé Communauté et au service technique de la Commune, qui verront ce qu'il est possible de faire.  Quimperlé Communauté est en train de traiter également le problème du trop grand nombre de déchets dans les bacs jaunes, suite à la modification des consignes de tri.
Quartier de Hauts du Sénéchal : Est-ce qu'on pourra passer par le rond-point pour aller cultiver les champs ?	Nous ne pouvons vous répondre, nous poserons la question à la SAFI.



<p>Qu'en est-il des WC publics en centre bourg ?</p>	<p>Les toilettes de la mairie sont ouvertes à ses heures d'ouverture. Un WC public sera intégré à la nouvelle salle de sports, en accès libre.</p>
<p>42 route de Moëlan : est-il possible de déplacer le panneau de Clohars jusqu'à la fin des habitations ? Les véhicules roulent vite.</p> <p>Le radar pédagogique ne pourrait-il pas être mis plus tôt ?</p>	<p>Il faut déjà s'entendre avec le Conseil départemental. Nous lui avons fait une demande pour une limitation à 70 km/H au CD qui a été refusée. A partir du moment où on déplace le panneau, la Commune récupère la voirie et donc les dépenses liées. Cet endroit n'a pas été évoqué et il y a un linéaire important. Ça n'empêchera pas les gens de rouler vite. Les trottoirs d'en face ont été réaménagés car ils existaient déjà et il était nécessaire de diminuer leur entretien. De ce côté, il n'y a aucun aménagement.</p> <p>Non, il prend déjà à la limite de l'agglomération.</p>
<p>Quels sont les plans de circulation prévus après les travaux sur la place de l'église ? Sortie des parkings sur la route de Moëlan ?</p>	<p>On a voulu faire vivre l'aménagement pour voir comment il fonctionnait. Nous avons décidé, pour éviter d'alourdir la signalétique, de ne mettre aucun panneau. On peut entrer et sortir des parkings sur la route de Moëlan.</p> <p>Le parking n'est pas prioritaire par rapport à la route. A vérifier.</p>
<p>Rue Pierre Jacob, il n'y a pas de visibilité pour sortir de la ligne de stop quand des véhicules sont stationnés devant la fontaine.</p>	<p>Ce stationnement sur trottoir est un usage très pratique pour quantité de gens et pour le boulanger économiquement très important.</p> <p>Le code de la route dit que vous êtes en irrégularité si vous vous garez sur le trottoir. S'il faut faire des aménagements, il faut tout casser. Nous ne casserons pas la fontaine : 70 000 €. Nous avons mis des poteaux au plus près du stop. Mais nous avons fait le choix de ne pas en mettre sur tout le linéaire. Il est vrai que la situation n'est pas satisfaisante.</p>
<p>Dans la zone Keranna, rue des Thoniers, près du stop en face d'Océane véranda, à côté d'Artinian : la haie communale n'est coupée qu'une fois par an, il n'y a pas de visibilité. Possibilité de couper la haie plus souvent ?</p>	<p>Nous allons voir si nous pouvons peut changer l'espèce de la haie ou programmer une taille plus régulière.</p> <p>Pour information, la zone artisanale va passer à l'intercommunalité.</p>
<p>Salle des fêtes : il y a eu plusieurs mariages avec beaucoup de bruit, tard dans la nuit. Quelle est la réglementation ?</p>	<p>Nous allons nous renseigner pour les horaires autorisés. Il y a quand même assez peu de mariages. Les conditions pourront être rappelés aux loueurs.</p>
<p>Lotissement de Kerambellec : la route est défoncée, les bassins d'orage sont une forêt vierge, il y a un problème de sécurité vers le bourg avec les</p>	<p>Nous ne sommes propriétaires de rien sur le lotissement, c'est l'OPAC. Il y a une convention qui prévoit la rétrocession à la Commune. Mais il y a un contentieux entre l'OPAC et l'entreprise de travaux. Nous ne prenons pas la</p>



<p>poussettes. La route est dangereuse car ceux qui viennent de Moëlan la prennent pour éviter le bourg.</p>	<p>voirie car elle est en mauvais état. L'OPAC ne refait pas la voirie à sa charge car il estime qu'il y a eu un problème avec la société. Le contentieux doit se régler. Nous ne sommes pas contents de l'entretien fait sur ce lotissement et l'avons dit à plusieurs reprises à l'OPAC. Nous allons le relayer une nouvelle fois (rendez-vous avec la directrice de l'OPAC dans 3 semaines).</p> <p>Sur la partie cheminement, la liaison avec le bourg sera repensée au moment où la place Nava sera réaménagée. Nous serons sans doute amenés à faire des aménagements de voirie quand nous serons propriétaires, afin de dissuader de prendre le lotissement pour raccourci.</p>
<p>Egouts : problème de rats à Lann Kerguen</p>	<p>Nous allons regarder le problème.</p>
<p>A l'entrée de la rue du Hirguer, on ne peut pas se croiser. Possibilité de demander au pétitionnaire qui construit d'élargir la route ?</p>	<p>Non ce n'est pas possible, s'il respecte le code de l'urbanisme, il peut construire.</p>
<p>Longère : il n'y a pas de sortie de sécurité</p>	<p>La demande a été faite aux services techniques pour que la porte de sécurité soit mise en œuvre.</p>
<p>Il y a énormément de camions à passer sur la route de Quimperlé, du fait de la déviation du bourg de Moëlan.</p>	<p>Le Maire de Moëlan a mis un arrêt interdisant la traversée de Moëlan et c'est son droit pendant la durée des travaux.</p>
<p>Pourrait-on avoir un système de notification des nouvelles infos mises sur le site internet de la Commune ?</p>	<p>Il existe une page facebook qui reprend toutes les actus du site internet. Nous allons regarder pour voir la possibilité d'un mailing ou expliquer sur le site internet comment fonctionnent les flux RSS.</p>
<p>Position de la municipalité par rapport à Linky ?</p>	<p>Le Maire a écrit au SDEF lui demandant de surseoir à l'installation des compteurs sur la Commune, compte tenu du fait que toutes les interrogations ne sont pas levées. C'est aussi au citoyen de se manifester et de s'organiser. Le Maire ne peut pas interdire l'installation des compteurs.</p>
<p>Anciennes toilettes du centre bourg : le fresque Henriot n'est toujours pas sortie de l'atelier des services techniques.</p>	<p>Nous ne savons pas trop où le mettre. La fresque est très lourde. Ce n'est pas si simple que ça de la remettre. Un concours d'idées pourrait être lancé.</p>
<p>Fléchage à revoir pour venir vers la route de Moëlan quand il y a le marché.</p>	<p>Fait.</p>



**Informations diverses :**

- Il y a eu une manifestation ce matin pour le CMB. Nous sommes la seule Commune dans un rayon de 50 km de plus de 5000 habitants à n'avoir qu'une seule agence bancaire. Les Cloharsiens sont invités un samedi par mois, à une manifestation, un évènement pour lutter contre cette disparition.
- La semaine prochaine a lieu la semaine bleue qui regroupe des manifestations en l'honneur des plus de 60 ans.